

Comment départements et Régions vont diminuer la dépense publique
RÉFORME Le premier ministre va engager une concertation avec les élus pour préciser l'intervention de chaque niveau de collectivité.

Chavane, Laurence

EN vingt ans, les dépenses des Régions ont augmenté de 290 %, celles des départements de 78 % et celles des communes de 75 % du fait des transferts successifs de compétences. Mais ce sont les communes et les intercommunalités qui concentrent plus de la moitié de la hausse des dépenses locales car elles emploient maintenant 85 % des fonctionnaires territoriaux. Le rapport du sénateur Alain Lambert sur l'imbroglio de l'action locale, remis hier au premier ministre, démontre ainsi que les quatre niveaux de collectivités locales sont tous concernés - et l'État avec eux - par la dérive des dépenses. Puisque l'État est compétent dans tout et que chaque collectivité a le droit de financer à peu près ce qui l'intéresse.

L'effort le plus symbolique est demandé aux Régions et départements qui n'interviendraient que sur des compétences limitées et obligatoires : la formation professionnelle pour les premières et l'action sociale pour les autres. Ces spécialisations seraient expérimentées dès 2008 avant l'intervention du législateur.

Acteur de terrain

Il est aussi envisagé de transférer la gestion des collèges des départements aux Régions déjà responsables des lycées « pour éviter l'effet pervers du partage de compétence sur la carte scolaire ». De son côté, l'État n'interviendrait plus comme acteur de terrain. Communes et intercommunalités auront aussi à engager des économies d'échelle pour éviter les doublons administratifs. Objectif : arriver à une dotation unique de l'État et à l'élection des représentants de l'intercommunalité au suffrage universel en 2014.

Autres pistes d'économies : apurer le stock des normes, supprimer le Code des marchés publics français en se contentant du seul droit européen... Pour Alain Lambert, l'application de ces préconisations permettrait de faire rentrer les dépenses locales dans les clous : leur indexation sur la seule inflation.